



Fédération  
Entraide Protestante

Philippe VERSEILS  
Chargé du dossier Personnes Âgées  
27 rue Saint Gilles  
30000 NÎMES  
Tél : 04 66 28 11 42  
arcmediterraneen@fep.asso.fr

## NOTE DU 16 MAI 2008

- Etablissements non conventionnés : Modalités de tarification
- Les ARS : le point de vue de l'UNIOPSS
- Concours Lépine : un ordinateur pour les seniors
- A voir absolument : Présence Protestante le Dimanche 25 Mai 2008 : « jusqu'au bout la vie »

### ➤ Etablissements non conventionnés : Modalités de tarification

En ne reportant pas une nouvelle fois la date butoir du 31 décembre 2007 pour la signature des conventions tripartites des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 a entendu inciter les structures retardataires à se conventionner. D'une part, en les soumettant à une tarification d'autorité, dont les modalités de mise en oeuvre ont été précisées par une instruction du 29 janvier. D'autre part, en leur imposant d'atteindre des objectifs minimaux. Ce, jusqu'à la signature de leur convention tripartite.

Un arrêté vient confirmer que **ces objectifs minimaux consistent dans** :

- la mise en oeuvre du règlement de fonctionnement de l'établissement, qui définit notamment les droits de la personne accueillie
- la rédaction du livret d'accueil et du contrat de séjour
- la mise en place d'un conseil de la vie sociale
- et, « le cas échéant », la présence d'un médecin coordonnateur.

Et y ajoute un cinquième objectif : **la constitution du dossier permettant de recueillir l'avis du CROSMS** (comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale) **nécessaire à la délivrance de l'autorisation de dispenser des soins.**

Ce texte acte également les modalités de calcul du forfait global de soins, définies par l'instruction du 29 janvier. Soit, pour mémoire, un forfait global de soins égal à celui de 2007 pour les établissements disposant d'une autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux. Ceux qui ne disposent pas d'une telle autorisation se voyant allouer un forfait calculé sur la base de leur groupe iso-ressources moyen pondéré, de leur capacité et d'un tarif « soins » à la place (9,64 EUR). Il confirme aussi le périmètre des charges couvertes par ces forfaits ainsi que les formalités auxquelles doivent se soumettre les structures (transmission du rapport d'activité, du compte d'emploi et de la liste des personnes hébergées).

(Arrêté du 14 avril 2008, J.O. du 22-04-08)

(Source : ASH N°2555 du 24 Avril 08)

### ➤ Les ARS : le point de vue de l'UNIOPSS

A mesure que les arbitrages gouvernementaux sur la création des agences régionales de santé (ARS) se précisent, l'Uniopss affine aussi sa position sur la question. Depuis décembre dernier, elle s'est prononcée en faveur de cette réforme, mais « *sous certaines conditions* ».

Pour elle, il doit bien s'agir d'agences de santé et non de soins. Leur périmètre doit inclure la médecine de ville, l'hospitalier et la santé publique, sous réserve de garanties sur la pérennité des actions et des moyens dédiés à cette dernière. Un moment plus interrogative sur l'intégration du secteur médico-social, l'union se rallie à ce qui lui semble désormais tranché, mais en insistant sur les garanties qui doivent être réunies « *dès le départ* » et sur un préalable : un travail en amont avec les conseils généraux et régionaux et une articulation avec le projet, concomitant, de création du cinquième risque. Au passage, l'Uniopss suggère qu'une appellation des agences qui refléterait mieux le champ couvert, avec une référence explicite au médico-social, serait bienvenue.

Première exigence : la gouvernance doit faire place aux représentants des usagers et des organismes gestionnaires, comme c'est déjà le cas au sein de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées). Préférant que les ARS prennent la forme juridique d'établissements publics, l'Uniopss voit donc siéger ces représentants dans leurs conseils, à côté de ceux de l'Etat et de l'assurance maladie qui seraient majoritaires. Les directeurs des ARS doivent être nommés en conseil des ministres sur la base des compétences nécessaires - plus larges que celles réclamées par les actuelles agences régionales de l'hospitalisation -, avec un directeur adjoint chargé du médico-social, demande aussi l'union, qui préconise que « *la culture du dialogue et de la concertation* » guide le fonctionnement des nouvelles structures.

Deuxième condition : que le secteur médico-social conserve ses spécificités. Aux yeux de l'Uniopss, les missions de la CNSA ne doivent pas être remises en cause, de même que les instances de concertation spécifiques au secteur et que le juge particulier chargé de trancher les litiges avec les autorités de tarification. Le financement doit partir des projets, des besoins et des attentes des personnes et non d'une tarification forfaitaire « à l'activité ». De plus, la coopération entre les établissements et services doit reposer sur le volontariat, dans le respect de la pluralité des modes d'organisation et de gestion du secteur.

La reconversion de structures hospitalières en établissements médico-sociaux ne doit pas se réduire, comme cela se produit parfois, à la simple modification d'appellation de locaux et d'équipes inchangés, insiste l'Uniopss. Le bâti doit être

adapté, les équipes renouvelées ou formées, le projet modifié pour prendre en compte des projets de vie et assurer un accompagnement au long cours, bien au-delà des soins.

Les publics du secteur médico-social n'ont pas qu'un problème de santé, martèle l'union, ils peuvent aussi avoir des besoins d'hébergement, d'emploi, de formation, de transports, de scolarité, d'insertion dans la cité... Pour ne pas créer de nouvelles césures, la création des ARS suppose une articulation avec le secteur social et les décideurs actifs sur tous ces plans.

Enfin, les enveloppes dédiées à chaque domaine d'action doivent continuer à faire l'objet de votes séparés, celles consacrées au médico-social et à la santé publique étant « sanctuarisées ». Autrement dit, d'accord pour une fongibilité, mais asymétrique, compte tenu du poids respectif des différents acteurs couverts par l'agence.

Plus généralement, l'Uniopss estime qu'« un meilleur pilotage régional suppose un meilleur pilotage national », en déplorant l'éclatement de l'organisation de l'Etat entre les administrations centrales et les « multiples agences créées ces dernières années ». Enfin, elle préconise « un délai de mise en oeuvre réaliste » pour les ARS.

(Source : ASH N°2555 du 24 Avril 08)

## ➤ Concours Lépine : un ordinateur pour les seniors



**Magui, un ordinateur pour personnes âgées : 1er prix du concours Lépine 2008**  
**Pour la première fois de son histoire, le concours Lépine a récompensé un ordinateur : il s'agit du PC simplifié pour personnes âgées baptisé Magui, qui a reçu le week-end dernier parmi plus de 500 inventions présentées, le 1er prix du concours Lépine, le plus prestigieux, celui du président de la République.**

« Le fait d'avoir gagné le concours Lépine est pour nous un moyen de nous faire connaître et la reconnaissance du fait que l'informatique peut être simple et accessible à tous » a indiqué à cette occasion Fabrice Guibaud, 24 ans, patron de la jeune société Simplistay basée à Nîmes, qui a conçu et commercialise cet ordinateur spécifiquement adaptée aux résidents en maison de retraite.

Pas de clavier, pas de souris, pas d'unité centrale... Juste un cadran tactile, une interface adaptée et une voix de synthèse qui permettent d'accéder aux informations de la maison de retraite, d'échanger des photos ou de « vidéo-communiquer » avec sa famille.

Rappelons qu'à l'heure où la population vieillit et qu'une partie devient de plus en plus dépendante, il est indispensable de permettre aux personnes âgées (et ceci vaut aussi pour celles vivant en maison de retraite) de pouvoir continuer à communiquer entre elles, avec leurs proches mais également avec le monde qui les entoure.

Certes, les échanges avec les familles ne sont pas aussi réguliers qu'on le souhaiterait ; les contraintes géographiques et le manque de temps y sont pour beaucoup, ainsi que le manque d'initiative.

De fait, si pour les « nouvelles générations », l'informatique est devenue « le » moyen de communiquer, pour nos aînés, la technique reste bien trop complexe à appréhender. « Pourquoi, au lieu de creuser le fossé, ne fait-on pas de l'informatique un moyen de communication permettant de réunir ces deux générations ? » s'interrogent donc les responsables de la société Simplistay qui conçoit des dispositifs intuitifs spécialement pensés pour s'adapter aux besoins de publics spécifiques.

C'est dans ce contexte qu'a été imaginée –au bout de deux années de recherche et développement- la solution informatique baptisée Magui. Concrètement, ce système s'attache à remplir les missions suivantes : resserrer le lien intergénération entre résidents et familles ; offrir aux personnes âgées une solution quotidienne de confort et de bien-être, qui renforce leur autonomie ; introduire un nouveau support d'animation ludique dédié aux animateurs, pour générer au sein des maisons de retraite des mouvements dynamiques et fédérateurs ; et enfin, promouvoir la qualité d'accueil et des prestations fournies par l'établissement.

Avec Magui, assurent les concepteurs, « il n'y a plus de problèmes d'apprentissage, une voix naturelle lit à haute voix tous les textes affichés, même les mails envoyés par la famille, sans aucun enregistrement préalable ». Plusieurs établissements sont d'ores et déjà équipés de cette solution et de nombreux résidents, familles et personnels soignants sont déjà habitués à son utilisation quotidienne. « La communication s'installe progressivement et les effets bénéfiques sont alors au rendez-vous. Les résidents d'établissements peuvent accéder aux informations en toute autonomie, jouer à leur rythme ou consulter les photos envoyées par leurs familles. La suite logique est alors la vidéoconférence, d'un seul toucher de l'écran sur le bouton « Téléphone » puis sur la photo de leur proche, un échange audio/vidéo en direct se met en place automatiquement » souligne Fabrice Guiraud.

Les familles sont elles aussi soutenues par l'entreprise Simplistay, qui assure une assistance gratuite pour l'installation et l'utilisation du logiciel qui est fourni avec Magui et qui permet l'échange avec l'établissement ou la consultation d'informations à distance comme les photos prises durant des sorties, le planning des animations, les repas ou toute autre information liée à la vie d'une maison de retraite.

(Source : Senioractu N°260 du 16 mai 08)

➤ **A voir absolument :**  
Présence Protestante le Dimanche 25 Mai 2008 : « *jusqu'au bout la vie* »



**PRÉSENCE PROTESTANTE**  
diffusée sur **France 2** le dimanche 25 mai 2008  
de 10h à 10h 30



Une société se juge-t-elle à la manière dont elle traite ses « anciens » ? Sans doute...  
Bientôt, la question du grand âge sera cruciale. Aujourd'hui, devenir centenaire n'est plus un horizon improbable. En 2040, la France comptera sept millions de personnes de plus de 80 ans.

Chaque matin, Jacqueline Kiener, 86 ans et veuve de pasteur, distribue bénévolement le courrier aux autres résidents de la maison de la retraite. Dans le parc, Marcel Tuillier, 81 ans, cultive son petit carré de jardin. Mélomane et pianiste, Jacqueline Charon, 98 ans, aime toujours jouer devant « son » public, celui de la maison de retraite et partage sa passion de la musique avec Léopold Delpeuch, 81 ans. Marcel Martin, 98 ans, joue, lui, les ermites dans sa chambre même s'il prend plaisir à recevoir la visite d'une bénévole.

**Tranches de vie d'un quotidien à la Fondation Lambrechts, institution protestante aux portes de Paris, membre de la Fédération de l'Entraide Protestante.**

Vivent là 80 personnes âgées. Un tiers d'entre elles se trouve dans une situation d'extrême dépendance. « *Dans notre société, la vieillesse est un tabou* », souligne la directrice. Pourtant, chaque âge s'invente son bonheur, puisé dans les petits riens, l'affection des siens ou ses souvenirs.

Face au développement de la dépendance, la fonction des maisons de retraite change peu à peu.

Mus par des valeurs d'un humanisme hérité du protestantisme, la direction et le personnel de Lambrechts accompagnent et soignent avec chaleur et respect.